

L'Écho d'Avully

Bulletin d'information de la Mairie d'Avully



12
2020

Édition n° 80



Sommaire

| | |
|--------------------------|-------|
| Mérite d'Avully 2020 | 03 |
| Conseil municipal | 04-05 |
| Administration communale | 06 |
| Bons de soutien | 07 |
| Médaille de chien | 08 |
| Nos amis les chiens | 09 |
| Abonnements tpg | 10 |
| Soutien VAE | 11 |
| Cartes journalières CFF | 11 |
| Restaurant scolaire | 12 |
| Le CAS de Bernex | 13 |
| Le Couffin | 13 |
| Nouvel espace public | 14 |
| Brèves | 15 |
| Impressum | 15 |

Quand la magie de Noël opère...

ÉDITO

Vous avez remarqué? Avully s'illumine à nouveau!

Des sapins soigneusement sélectionnés, des guirlandes scintillantes, des balcons lumineux. Faites le tour de la commune et vous verrez, "ça vaut le détour" comme on dit!

Et puis, d'ici quelques temps, les jours s'allongeront à nouveau, l'espoir de vaccins efficaces, sortir, rencontrer des amis, prendre un verre, fêter un événement, voyager, etc. En un mot: VIVRE!

La magie de Noël réchauffe les cœurs. Entre distance sociale et gestes barrière, n'oublions pas nos proches, nos aînés, les personnes isolées ou en difficulté. Un simple coup de fil fait souvent si plaisir.

Dans ce numéro, on parle justement de ceux qui font vivre Avully. Merci à eux pour leur engagement, leur(s) sourire(s), qu'il s'agisse des cuisines scolaires ou de nos commerces, par exemple.

Joyeuses fêtes et de tout cœur, bonne année 2021!

Cyril Baudin
Adjoint

Vincent Mottet
Maire

Pascal Dethiollaz
Adjoint

Le "Mérite d'Avully" 2020 attribué à la Jeunesse d'Avully

HOMMAGE

L'année 2020 restera marquée par une crise inédite, douloureuse, difficile pour une très large partie de la population.

Elle a aussi révélé de belles attitudes et initiatives humaines, certaines médiatisées, d'autres moins ou même confidentielles.

Parmi celles-ci, la Jeunesse d'Avully s'est distinguée. Durant le semi-confinement, elle a en effet donné l'impulsion à la mise en place d'un groupe de bénévoles offrant ses services aux personnes vulnérables et souvent confinées, en se chargeant notamment de faire leurs courses.



C'est donc un peu naturellement que cette société se voit attribuer le Mérite d'Avully 2020.

Pour rappel, chacune et chacun peut adresser une proposition à la Mairie, par courrier fermé portant la mention "Mérite d'Avully", d'ici au 15 septembre pour l'attribution du Mérite de l'année en cours.

Selon le règlement du Mérite d'Avully du 1^{er} avril 2004, un jury peut désigner "une personne, un groupe de personnes, une équipe sportive, une société ou un groupement qui ont fait honneur à la commune ou ont rendu d'éminents services à la collectivité".

Le prix est d'ordinaire remis lors du repas communal de novembre.

Conseil municipal

VIE POLITIQUE

Reflets des séances du Conseil municipal qui se sont déroulées en 2020.

- Le Conseil municipal a...**
- ▶ désigné son Bureau pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021 : Michaël Batista da Silva (LC), président ; Sylvain Fuser (2.0), vice-président ; Corinne Maison (LC), secrétaire ;
 - ▶ désigné les commissions et les membres qui les composent ainsi que leurs représentants auprès des associations "les Hérissons" et du Jardin Robinson d'Avully ainsi que du groupe naturalisation ;
 - ▶ décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de Frs 1'000.- au Groupement gymnique d'Avully ;
 - ▶ approuvé une modification de la convention régissant l'arrondissement de l'état-civil de Bernex ;
 - ▶ délégué la compétence au maire pour la passation d'actes authentiques pour la législature 2020-2025 ;
 - ▶ demandé à l'exécutif de trouver des solutions de stationnement plus sécurisées et moins anarchiques, en collaboration avec l'État de Genève et les privés, propriétaires des fonds ;
 - ▶ chargé l'exécutif de mener une réflexion sur des mesures de modération de la vitesse sur certaines routes communales ;
 - ▶ ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de Frs 95'000.- destiné à couvrir les dépenses non prévues sur les immeubles locatifs de 42 à 48, route du Moulin-Roget et 1 à 27, route d'Epeisses ;
 - ▶ ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de Frs 60'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues liées au fonctionnement du restaurant scolaire ;
 - ▶ ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de Frs 30'000.- destiné à offrir des bons d'achat de Frs 20.- à la population en guise de soutien à l'activité économique communale ;
 - ▶ prolongé le statut de chef de corps *ad interim* des sapeurs-pompiers d'Avully du lieutenant Pascal Dethiollaz puis proposé la nomination de ce dernier comme capitaine des mêmes sapeurs-pompiers dès le 1^{er} janvier 2021 ;
 - ▶ adopté le budget 2021 pour un montant de Frs 5'735'581.- aux charges et de 5'410'000.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Frs 325'581.- et en fixant le taux de centimes additionnels à 51 centimes ;
 - ▶ ouvert un crédit de Frs 60'000.- destiné au versement de la contribution annuelle 2021 au FIDU ;
 - ▶ fixé le montant minimal de la taxe professionnelle 2021 à Frs 30.-.

Conseil municipal

VIE POLITIQUE

Reflets des séances du Conseil municipal qui se sont déroulées en 2020.

L'Exécutif a...

- ▶ mandaté un bureau d'ingénieurs afin d'étudier les habitudes de stationnement à Genney;
- ▶ informé que le bureau d'étude Urbaplan a été mandaté par l'État de Genève pour mener une étude sur le développement de la commune d'Avully;
- ▶ informé que la chute d'un arbre a causé la destruction du mur-barrière du pont d'Eaumorte, séparant les communes d'Avully et de Cartigny;
- ▶ accepté de participer à la mise en place d'une antenne de Pro Senectute à Satigny, en collaboration avec les communes du Mandement, d'Aire-la-Ville et de Cartigny;
- ▶ informé que l'association les « P'tits Gourmands » ayant décidé de stopper ses activités, il incombe à la commune d'assurer la gestion du restaurant scolaire d'Avully dès la rentrée des classes d'août;
- ▶ décidé de tenir toutes les séances politiques (Conseil municipal et commissions) à la salle St-Gervais tant que la situation sanitaire l'exigerait;
- ▶ décidé l'annulation du repas communal 2020 ainsi que du repas du Conseil municipal.

Dates des séances du Conseil municipal en 2021 :



L'administration communale s'étoffe et se féminise

ADMINISTRATION

Entre une activité administrative en croissance, la municipalisation des cuisines scolaires et la démission d'une patrouilleuse scolaire, quatre nouvelles employées œuvrent désormais à la délivrance de prestations communales.



Vincent Mottet, maire, au côté des nouvelles recrues, de gauche à droite : Sabrina La Bella, Laureline Carlucci, Marianne Walder, Christel Cavalieri et Sandra Ziino.

Prévu de longue date pour renforcer l'administration communale, le poste d'assistante administrative à 50% a été confié à madame Christel Cavalieri, qui a débuté le 1^{er} mars.

Fin août, ce sont mesdames Laureline Carlucci, Marianne Walder et Sandra Ziino qui endossaient le costume d'aides de cuisine pour assurer la lourde tâche de nourrir les enfants inscrits au restaurant scolaire.

Enfin, en septembre, madame Sabrina La Bella reprenait le poste de patrouilleuse scolaire en remplacement de madame Emilia Duarte.

À toutes les cinq, nous souhaitons une cordiale bienvenue !

Bon de Frs 20.- valable auprès des commerçants, des entreprises et prestataires d'Avully

COVID-19

En guise de soutien à son tissu économique, la commune d'Avully a envoyé près de 1'400 bons de Frs 20.- à sa population et sera valable 4 mois.

Chaque personne de plus de 18 ans résidant à Avully a reçu ce bon, valable dans les commerces ou auprès des artisans, prestataires, entreprises, agriculteurs ou encore viticulteurs de la commune.

En votant un crédit de Frs 30'000.-, les autorités municipales ont clairement marqué leur volonté d'apporter une petite bulle d'air aux entreprises et commerces d'Avully, fortement entravés dans leur activité en raison de la situation actuelle.

Cette action est aussi l'occasion de donner un tout petit souffle financier aux Avulliotés, dont certains en ont bien besoin, tout en leur faisant (re)découvrir les avantages et plaisir de consommer sur leur lieu de vie.

Cette action a débuté fin novembre et se terminera le 31 mars 2021.



Tenue d'événements: le COVID-19 joue les prolongations 2021

CULTURE

L'année 2021 débutera comme a fini 2020, en évitant les rassemblements et, par conséquent, les moments conviviaux et de partage.

En janvier, le traditionnel vin chaud du premier mercredi de la rentrée scolaire ainsi que la matinée des aînés du dernier samedi n'auront pas lieu.

Mais il ne sera pas dit que ce satané virus aura raison du besoin et du plaisir fondamentaux de nous rencontrer.

Ces deux événements sont en effet reportés à des jours plus favorables, certainement sous une forme un peu différente et réinventée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Médaille de chien

OBLIGATIONS

Dès janvier prochain et avant le 1^{er} avril 2021, les détenteurs de chien(s) ont l'obligation d'acquiescer la marque de contrôle officielle auprès de l'administration communale, au prix de Frs 20.-.

Les documents suivants sont requis :

- ▶ confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS (puce électronique);
- ▶ attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour "détenteur de chien";
- ▶ certificat de vaccination, avec vaccin contre la rage obligatoire avec une protection vaccinale valide (pour les vaccins DEFENSOR 3, RABDOMUN, RABISIN ET NOBIVAC RABIES, la validité est de 3 ans);
- ▶ les cours ne sont plus obligatoires mais recommandés pour toute personne ayant acquis un nouveau chien sauf pour les grands chiens (test TMC);
- ▶ pour les personnes ayant des grands chiens, les attestations de suivi des cours théorique et pratique ou le justificatif de sa dispense fourni par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV);
- ▶ pièce d'identité du propriétaire.



Pour une bonne cohabitation avec nos amis les chiens

VIE EN COMMUNAUTÉ

Les règles sont claires mais leur application – ou leur non-application – n'est pas toujours facile à comprendre.

La solution pour relation harmonieuse entre les chiens et les utilisateurs des espaces publics passe probablement par l'attitude responsable et compréhensive de chacun.

Il y a la loi (LChiens M 3 45 du 18 mars 2011) et le règlement (RChiens M 3 45.01 du 27 juillet 2011) qui encadrent la détention de chiens, en fixant des règles et obligations claires.

Mais il y a, et peut-être avant tout, l'attitude que chaque propriétaire de chien adopte lorsqu'il promène son "meilleur ami à quatre pattes".

Si l'immense majorité de ceux-ci ont à cœur que tout se passe au mieux, d'autres oublient de temps à autre que, pour vivre en bonne harmonie, certains gestes sont appréciés et qu'il existe par ailleurs des limites ou des restrictions.

Voici donc quelques rappels, certainement non exhaustifs, de comportement adéquat et de règles à suivre.

- ▶ Il est officiellement obligatoire de tenir son chien en laisse dans l'espace public.
- ▶ La présence d'autres chiens ou animaux, notamment de chevaux, doit être évaluée avec anticipation.
- ▶ L'accès aux préaux de l'école, places de jeux pour enfants et au cimetière est interdit aux chiens.
- ▶ Les sacs à déjection canines sont à utiliser sans modération. S'il venait à en manquer, n'hésitez pas à en informer la mairie.
- ▶ Les terrains privés ne peuvent être considérés comme des lieux de promenade pour chiens. L'accès aux espaces cultivés leur est notamment interdit.
- ▶ Les lieux plus sauvages (fourrés, forêts) abritent une flore, faune et des espèces dont certaines éprouvent de la peine à survivre dans un environnement de plus en plus colonisé par l'homme. La présence de chiens peut leur être nuisible.
- ▶ L'accès de chiens aux bords du Rhône est proscrit d'octobre à mars.

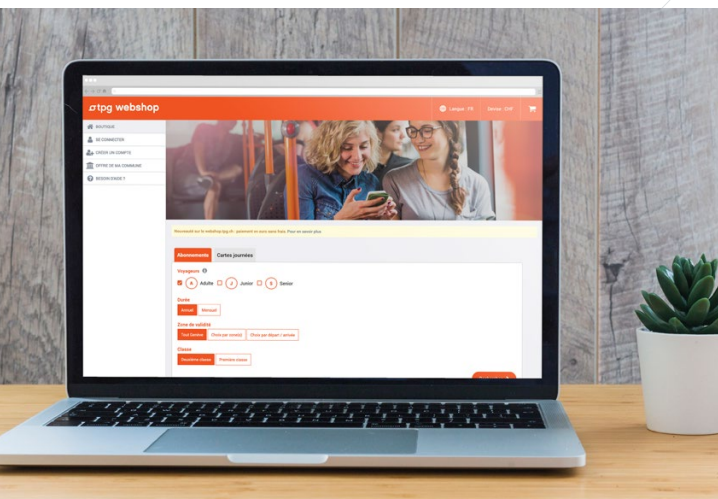
Si une certaine tolérance générale est de mise quant à l'application de ces prescriptions, il va de soi que de l'attitude du propriétaire dépendra le niveau de tolérance.

Un détenteur de chien promenant son animal sans laisse, alors que celui-ci s'avère être soit dangereux, soit agressif, soit non éduqué ou encore incontrôlable, se verra certainement infliger une amende, pour autant que les faits soient constatés directement par la force publique.

Entre tolérance et fermeté, entre bon sens et respect des normes, la voie de la vie en communauté est quelques fois étroite mais la recherche d'une situation harmonieuse est toujours la meilleure des solutions.

Soutien renouvelé à l'achat des abonnements de transports publics en 2021

MOBILITÉ DOUCE



La commune d'Avully a reconduit pour 2021 son soutien à l'achat d'abonnements annuels de transports publics à l'ensemble de la population dès 12 ans.

Désormais, cette aide s'obtient sous la forme d'un rabais accordé exclusivement au moment de l'achat de l'abonnement, uniquement en ligne ou dans une agence tpg (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont Rouge) dès le 4 janvier 2021.

Pour les 12-24 ans, la commune offre une participation financière de Frs 100.- à l'achat d'un abonnement annuel. Dès 25 ans, la participation communale est de Frs 50.-. La commune n'accordera plus de remboursement *a posteriori*.

Pré-requis

- ▶ Pour bénéficier de cette offre, il ne faut en aucun cas acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de la commune. Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez contacter le service relation clientèle des tpg au 00800 022 021 20 (numéro gratuit).
- ▶ Tous les abonnements étant désormais « chargés » de manière dématérialisée, il est impératif de posséder une carte SwissPass. Si vous n'en disposez pas encore, elle peut être commandée à travers votre compte webshop tpg ou auprès de l'une des 3 agences.

Comment procéder

- ▶ Si vous disposez déjà d'un compte webshop tpg, connectez-vous et sélectionnez l'action "Avully Junior" ou "Avully Adulte Senior" (selon votre âge). La demande de validation auprès de la commune se fait à travers ce processus.
- ▶ Si vous n'avez pas de compte webshop tpg, allez sur webshop.tpg.ch et laissez-vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne. Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 3 agences tpg.

Pas de soutien si l'achat en effectué auprès des CFF

Enfin, sachez qu'actuellement les CFF ne participent pas aux "actions communes". Si vous passez par une agence CFF, vous pourrez certes obtenir votre abonnement de transports publics mais ne pourrez bénéficier de l'offre communale.

Soutien communal à l'achat d'un vélo électrique : les modalités évoluent

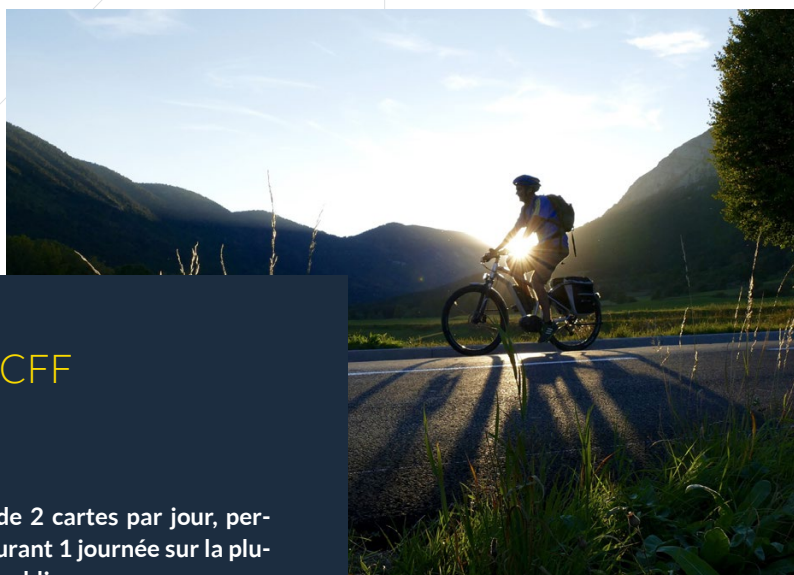
MOBILITÉ DOUCE

Aide appréciée des Avulliotés, le soutien à l'acquisition d'un vélo électrique (VAE) est aussi désormais un appui à l'activité économique du canton.

La commune continue à apporter son soutien à l'achat d'un vélo à assistance électrique en 2021, en octroyant un montant de Frs 200.-.

Les modalités ont cependant légèrement évolué en introduisant comme condition supplémentaire l'obligation d'avoir acquis le vélo auprès d'un commerce établi dans le canton de Genève.

Les demandes de soutien sont à faire directement en ligne sur avully.ch/form-subvention-velo, où sont précisées par ailleurs les modalités pratiques.



Cartes journalières CFF

MOBILITÉ DOUCE

La commune d'Avully dispose de 2 cartes par jour, permettant de circuler en Suisse durant 1 journée sur la plupart des réseaux de transports publics.

Les réservations s'effectuent maximum 3 mois à l'avance, sauf du 1^{er} mars au 15 avril, où aucune réservation au-delà du 31 mai ne peut s'effectuer, pour des raisons d'attente d'édition des abonnements de la part des CFF.

La commande est à retirer dans les 5 jours ouvrables suivant la réservation, directement au guichet de la mairie d'Avully, aux heures d'ouverture.

Possibilité de payer par carte de débit direct (Postcard ou Maestro).

Aucun retour ni aucun remboursement n'est possible.

Les 100 jours du restaurant scolaire municipalisé d'Avully

VIE SCOLAIRE

Nouvelle équipe, nouveau souffle mais toujours des repas équilibrés issus de produits régionaux: le restaurant scolaire d'Avully prend son envol. Les modalités administratives et financières ont également évolué. État des lieux.

Depuis août, le restaurant scolaire est directement géré par la commune d'Avully et confié à nos trois (super!) aides de cuisine, Laureline, Marianne et Sandra.

Loin de se laisser décourager par les mesures à appliquer dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, ce qui leur complique singulièrement la tâche, notre équipe de choc s'est déjà distinguée en décorant le (quelque peu triste) réfectoire et en créant des ambiances particulières pour Halloween, l'Escalade ainsi que pour la période de Noël.

Et c'est aussi à leur demande que les enfants amènent des dessins qui couvrent petit à petit l'un des murs.

La commune a réitéré sa collaboration avec la Fondation Pro, qui fournit des repas labélisés "Fourchette Verte", et dont les produits sont issus, pour ceux qui peuvent l'être, directement de la région.

La distinction "Fourchette Verte", soumise au contrôle d'une diététicienne, garantit des repas équilibrés... dont certains suscitent quelques fois moins d'enthousiasme chez les enfants.

Questions administratives et financières

Il est fortement recommandé aux parents d'utiliser la plateforme informatique MyGiap.ch pour gérer les présences ou absences des enfants inscrits.



Les repas sont payables d'avance selon le principe de l'abonnement, et le versement doit couvrir au minimum 5 repas par enfant (1 mois d'avance à la rentrée), sans quoi des frais supplémentaires sont facturés par le GIAP.

Aides aux plus vulnérables : le CAS de Bernex est là pour ça

SOCIAL

L'antenne de Bernex du centre d'action sociale (CAS) de l'Hospice général est à disposition pour toutes sortes d'aides, y compris pour couvrir certains besoins alimentaires.

En cette période troublée, les personnes les plus vulnérables économiquement peuvent être particulièrement impactées. L'antenne du CAS située à Bernex est à leur disposition et peut délivrer rapidement des aides financières afin de suppléer à une précarité passagère, notamment lorsque celle-ci touche des besoins fondamentaux, tels que l'alimentation.

La commune d'Avully octroie chaque année à cet effet une enveloppe financière au CAS de Bernex. Les situations sont étudiées au cas par cas par du personnel professionnel connaissant bien les différentes manières de pouvoir octroyer diverses aides.

Pour s'assurer d'une réaction rapide et appropriée, il est cependant vivement conseillé au bénéficiaire potentiel de rassembler toutes les informations requises.

Ouverture

- ▶ Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h
- ▶ Jeudi de 13h30 à 16h

Rue de Bernex 313
1233 Bernex (à côté de la mairie)
022 420 39 30

Le Couffin

PETITE ENFANCE

L'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Le Couffin collabore avec plus de 40 baby-sitters.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir la liste des baby-sitters de la région. Ils peuvent venir à votre domicile garder vos enfants en soirée, mais également durant les vacances scolaires pour les enfants habituellement scolarisés. Tous nos baby-sitters sont au bénéfice de l'attestation de formation de la Croix-Rouge ou d'un titre jugé équivalent. N'hésitez pas à prendre contact avec notre coordinatrice qui se fera un plaisir de vous renseigner:

sylvie.eggist@lecouffin.ch | www.lecouffin.ch



Un nouvel espace public sur la commune

ESPACES PUBLICS



... ou la métamorphose d'une friche en un petit écrin de verdure, dans un environnement bucolique situé au cœur de la commune.

C'était un lieu un peu oublié, laissé aux joies d'une nature un peu envahissante.

La commune en a fait un espace ouvert à la population, suffisamment ombragé durant les grandes chaleurs estivales sans être trop humide entre saisons.

Une table et des bancs y ont été installés pour pouvoir boire un verre ou manger un pic-nic en famille ou entre amis.

Ce nouveau petit écrin de verdure se situe au chemin de Vénébé, entre ce dernier et le chemin dit des écoliers et saura très certainement trouver son public.

À charge désormais de celui-ci de se montrer digne de cet environnement, en le préservant et le respectant pour que l'harmonie règne entre les utilisateurs.

Réouverture de la bibliothèque

CULTURE

Avec ses 6'100 ouvrages, la bibliothèque vous accueille :

- ▶ Lundi 19h30 à 20h30
- ▶ Mercredi 15h30 à 17h30
- ▶ Un samedi sur deux 9h30 à 11h30

Dernières nouveautés, bandes dessinées, livres pour enfants, romans et grande littérature...

La commune met à votre disposition les lectures de vos envies, gratuitement.



Brèves

Fermeture de fin d'année

L'administration communale sera fermée du jeudi 24 décembre 2020 au mercredi 1^{er} janvier 2021.

Réouverture le lundi 4 janvier à 8h00.

Évacuation des sapins de Noël

Pour l'évacuation des sapins, merci d'utiliser les bennes pour les déchets de jardins prévues à cet effet, lesquelles sont installées dans le parking de l'école, angle chemin des Meurons – chemin des Trois-Noyers et Banc-de-Pierre – route d'Epeisses.

Info neige

L'hiver est proche !

Pour votre confort, et afin de permettre à nos engins de déneigement de travailler dans des conditions optimales, nous vous rappelons qu'il est important de ne pas stationner vos véhicules hors des cases prévues à cet effet en laissant ainsi la chaussée et les trottoirs libres de tout encombrement.

Impressum

Éditeur

Mairie d'Avully

Responsable de la publication

Joëlle Stadelmann

Graphisme

Candy Factory

Archives

Les bulletins communaux sont également disponibles en .PDF sur : avully.ch/journal-communal

Tirage et diffusion

800 exemplaires

Tout ménage (Commune d'Avully)

Imprimé sur papier 100% sans bois, certifié FSC et PEFC.

Dates des levées des encombrants en 2021:

- ▶ jeudi 21 janvier
- ▶ jeudi 15 avril
- ▶ jeudi 17 juin
- ▶ jeudi 29 juillet
- ▶ jeudi 23 septembre
- ▶ jeudi 23 décembre

En dehors de ces dates, prière de vous rendre au site de Châtillon.

Mairie d'Avully

Chemin des Tanquons 40

CH-1237 Avully


T 022 756 92 50

F 022 756 92 59

info@avully.ch

www.avully.ch

 facebook.com/communeavully

 instagram.com/communeavully

Horaires de l'administration

Lundi 7h30-12h

Mercredi 9h-12h et 14h-16h

Jeudi 15h-18h30